

■ **Apri S.A. en liquidation**, à Nyon, CH-550-0112400-1, société dont la procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée (FOSC du 06.12.1999, p. 8249). Aucune opposition à la radiation n'ayant été formée, la raison sociale est radiée d'office, conformément à l'art. 66, al.2 ORC.  
Journal no 2173 du 02.03.2005  
(02734580 / CH-550.0.112.400-1)